

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 8 février 2021 par vidéoconférence et à huis clos en raison de la COVID-19, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Paul Leclaire
M. le conseiller Eric Parent

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 heures 29.

2021-02-024

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-025

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021, des séances extraordinaires tenues le 18 janvier 2021 (2) et de la séance extraordinaire tenue le 20 janvier 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tels quels les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021, des séances extraordinaires tenues le 18 janvier 2021 (2) et de la séance extraordinaire tenue le 20 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. Benoit Charette, indique dans une lettre datée du 13 janvier 2021 que la MRC de Roussillon recevra une subvention de 1 420 160,86 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JANVIER 2021

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 janvier 2021.

RECETTES

Les recettes totalisent **8 729 \$** soit 0 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2021 – **0 \$**.

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

TAXES 2021

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **0 \$** soit 0 % sur un global de 0 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2020 (solde) 111 035 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 38 775 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **98 524 \$**, soit 2 % du budget, réparties ainsi :

Administration	4 %	Urbanisme	0 %
Sécurité publique	1 %	Loisirs et culture	1 %
Transport	4 %	Frais de financement	2 %
Hygiène du milieu	2 %	CMM	0 %

Les dépenses d'investissement en 2021 s'établissent à **7 087 \$**.

2021-02-026

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 décembre 2020 au montant de 59 100,68 \$.

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 janvier 2021 au montant de 82 310,02 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 59 100,68 \$ pour le mois de décembre 2020.
- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 82 310,02 \$ pour le mois de janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-027

MANDATAIRE - VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QU' il est prévu d'avoir mise en vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes le 8 avril 2021 à 10 heures au lieu où le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Roussillon tient ses sessions, 260B, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, le cas échéant ;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), une municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire il y a lieu de mandater le directeur général et secrétaire-trésorier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Dale Stewart, aux fins d'enchérir et d'acquérir au nom de Ville de Léry l'immeuble mis en vente comme suit :

<u>MATRICULE</u>	<u>NOM</u>	<u>SITUATION</u>	<u>LOT</u>	<u>MONTANT</u>
7920-98-6397	9250-4547 Québec Inc.	Rue du Parc-Burgoyne	5 140 663	10 888,41 \$

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2021-02-028

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE M. le conseiller Eric Parent soit nommé maire suppléant à compter du 1^{er} mars 2021, et ce pour une période de quatre mois et qu'il agisse comme représentant de la Ville de Léry auprès de la MRC de Roussillon, entre autres, en l'absence du maire.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

2021-02-029

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-491 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE NUMÉRO 2016-451, DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2016-452, DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2016-453 ET RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2016-454, TELS QU'AMENDÉS, AFIN D'APPORTER CERTAINES PRÉCISIONS ET CORRIGER LES ÉLÉMENTS PROBLÉMATIQUES IDENTIFIÉS

CONSIDÉRANT QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Léry et de ses citoyens d'adopter un règlement modifiant les règlements de zonage numéro 2016-451, de lotissement numéro 2016-452, de construction numéro 2016-453 et relatif aux permis et certificats numéro 2016-454, tels qu'amendés, afin d'apporter certaines précisions et corriger les éléments problématiques identifiés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Adopte le second projet de règlement portant le numéro 2020-491 lequel, en annexe, fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME – VOIRIE

Aucun dossier

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2021-02-030

ADJUDICATION D'UN CONTRAT RELATIF AU DÉSAMIANPAGE D'UN BÂTIMENT – 20, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé une soumission par voie d'invitation auprès d'un entrepreneur de la région pour la réalisation de travaux de désamiantage du bâtiment appartenant à la municipalité au 20, boulevard René-Lévesque ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée le 14 janvier 2021, à savoir :

Pro-Jet Démolition Inc.	14 000 \$
-------------------------	-----------

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission démontre que la proposition de Pro-Jet Démolition Inc. s'avère être conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge à la compagnie Pro-Jet Démolition Inc. le contrat relatif à la réalisation de travaux de désamiantage du bâtiment appartenant à la municipalité au 20, boulevard René-Lévesque au montant de 14 000 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée ;

- Autorise le paiement des coûts à même le surplus libre.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-031

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT RELATIF À LA DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT
– 20, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé une soumission par voie d'invitation auprès d'un entrepreneur de la région pour la démolition du bâtiment appartenant à la municipalité au 20, boulevard René-Lévesque ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée le 14 janvier 2021, à savoir :

Pro-Jet Démolition Inc. 10 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission démontre que la proposition de Pro-Jet Démolition Inc. s'avère être conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge à la compagnie Pro-Jet Démolition Inc. le contrat relatif à la démolition du bâtiment appartenant à la municipalité au 20, boulevard René-Lévesque au montant de 10 000 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée ;
- Autorise le paiement des coûts à même le surplus libre.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

2021-02-032

**PROJET DE JUMELAGE AVEC LA COMMUNE DE LÉRY EN NORMANDIE,
FRANCE**

CONSIDÉRANT QUE la Commune de Léry en Normandie, France et la Ville de Léry ont une similitude notoire dans leurs noms ;

CONSIDÉRANT les similitudes qui existent entre la Commune de Léry en Normandie, France et la Ville de Léry, Québec, Canada, à savoir :

- Que la Commune de Léry compte environ le même nombre de résidents que la Ville de Léry ;
- Que la Commune de Léry a une superficie semblable à celle de la Ville de Léry ;
- Que la Commune de Léry est bordée d'une rivière et d'un lac sur un côté et d'une forêt de l'autre côté, tout comme la Ville de Léry ;
- Que la Commune de Léry a à cœur de préserver ces espaces naturels, tout comme la Ville de Léry ;
- Que la Commune de Léry est une ville essentiellement résidentielle, tournée vers la famille, tout comme la Ville de Léry.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Poursuive les discussions avec la Commune de Léry en Normandie, France afin d'établir des relations avec elle, et que, de cette façon, les deux villes fassent l'objet d'un jumelage. Ce dernier s'articulera principalement autour d'échanges entre les citoyens ainsi que de partages culturels et environnementaux.

Adoptée à l'unanimité

ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT

CONSIDÉRANT QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élu·es et élus municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques ;

CONSIDÉRANT QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression ;

CONSIDÉRANT QU' une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions ;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».
- S'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques.
- Transmette une copie de cette résolution à l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 janvier 2021, il y a eu discussions sur une résolution d'appui pour la protection d'une majorité des propriétés dans le Boisé Léry-Châteauguay ainsi que sur le projet de règlement 215.

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune rencontre

INFORMATION AUX CITOYENS

Lors de la réunion du Comité de démolition tenue le 8 février 2021, la démolition des bâtiments sis au 338-348, chemin du Lac-Saint-Louis et au 1610, chemin du Lac-Saint-Louis fut acceptée.

Élections partielles 2020 – District 2 – Les Boisés – Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a informé la Ville de Léry du report du scrutin partiel qui devait avoir lieu le 29 mars 2020. La population du District 2 – Les Boisés sera informée, en temps et lieu, du développement pour la reprise de cette journée de vote.

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu à huis clos le lundi 8 mars 2021.

Compte de taxes municipales 2021 – La première échéance est le lundi 15 mars 2021, la deuxième échéance est le 14 juin 2021 et la troisième échéance est le 13 septembre 2021.

En raison de la pandémie de la COVID-19, toutes les autres activités de loisirs et/ou communautaires de la Ville de Léry sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le conseiller Gérald Ranger félicite les membres du Conseil municipal ainsi que les membres du Comité de citoyens Phase II pour leur présentation. Il réitère qu'on ne peut se payer une facture de 50 millions \$ et plus sans changer le visage de la Ville de Léry. Il espère que le Conseil municipal trouvera une solution qu'on puisse se payer et qui règlera les problèmes d'égouts et d'aqueduc - Phase II. Il enchaîne avec le règlement d'emprunt 2019-484 de Sintra, le mode de paiement et demande rapport des sommes appliquées à la dette de Sintra.

De plus, M. le conseiller Gérald Ranger dépose l'avis de motion suivant :

Suite à des événements et des discussions sur la vente du terrain de l'église Notre-Dame-de-Léry, je crois que le Conseil municipal doit voter sur ce projet et si le vote est positif on doit remettre cette tâche, soit la vente, à des agents immobiliers afin de s'assurer d'avoir le montant maximal et une transaction transparente.

M. le conseiller Eric Parent rappelle à M. le conseiller Gérald Ranger qu'il avait lui-même évoqué que la décision de la Phase II reposait sur les citoyens de la Phase II et qu'il n'avait pas rapport au sein du comité pour rencontrer les citoyens concernés. Il l'invite à participer aux prochaines rencontres s'il le désire. Concernant la rencontre avec le Comité de citoyens, il affirme que cette rencontre (plus de deux heures) s'est bien passée. Il a noté une vingtaine de points soulevés par le Comité de citoyens. Il confirme l'engagement de revoir ces points afin de s'assurer de ne pas faire d'erreur. Si des changements s'avèrent nécessaires, ils seront faits. Il confirme qu'il y a déjà eu questionnement auprès des ingénieurs à la suite de la rencontre.

M. le conseiller Paul Leclair remercie les gens qui visionnent la vidéo de la séance ordinaire.

M. le conseiller Éric Pinard remercie les gens qui participent et/ou écoutent les séances du Conseil municipal. Il appuie les dires de M. le conseiller Eric Parent concernant la prise en charge des questions du Comité de citoyens. Dans le dossier Boisé Léry-Châteauguay, il mentionne que l'appui de la MRC de Roussillon et des niveaux supérieurs n'a pas été aussi fort qu'espéré. Il souligne que si tous les citoyens, de façon individuelle, font un appel auprès des instances supérieures, cela pourrait les convaincre de s'impliquer plus ardemment dans l'achat des terrains.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire et les membres du Conseil municipal répondent aux questions sur tout sujet qui ont été soumises par les citoyens par courriel avant la séance ordinaire.

Les questions portent sur le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II (comment le Conseil municipal prendra acte d'une pétition, si des emprunts avaient été renouvelés ou contractés depuis octobre 2019 afin de connaître le taux d'intérêt, la disponibilité d'une plus récente estimation des coûts du projet) ainsi qu'un retour sur l'enregistrement de la séance ordinaire du 11 janvier 2021.

2021-02-034

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire, appuyé par M. le conseiller Éric Pinard, que la présente séance soit et est levée ; il est 19 heures 08.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER